



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 045-214500936-20240429-DEC\_2024\_26-AU



**DÉCISION DU MAIRE N° 26/2024**

**Objet : Achat public  
Acquisition d'une tondeuse, d'un taille-haies télescopique et  
d'une débroussailleuse pour le service espaces verts  
Société Equip Jardin**

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;  
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux  
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;  
Considérant la proposition financière de la société Equip Jardin ;*

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer la proposition financière de la société Equip Jardin ayant son siège social  
700 rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET, pour l'acquisition d'une tondeuse, d'un taille-haies  
télescopique et d'une débroussailleuse, pour un montant de 2 628,74 € HT, soit 3 154,49 € TTC.

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

**Article 3** : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe  
que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 29 avril 2024

Le Maire,  
Hubert JOLLIET

